DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES A L'IGP :

« AGNEAU DES PYRENEES »

VERSION	DATE	EVOLUTION	APPROBATION INAO
A	27/01/20	Création des dispositions de contrôles spécifiques	

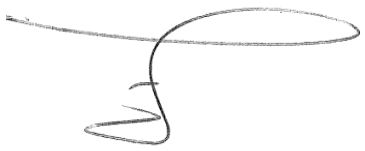
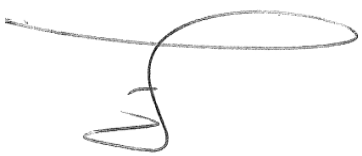
Préparé par :	Validé par :	Approuvé par :
Cécile MARGUINAL Responsable Qualité	Fabrice GOUYEN-CASSOU Responsable de la Certification	Fabrice GOUYEN-CASSOU Directeur
		

TABLE DES MATIERES

Table des matières 2
A- Application 3
1. Les opérateurs 3
2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs : 3
B- Modalités d'habilitation des opérateurs 8
C- Modalités d'évaluation de l'ODG 8
D- Mise en œuvre des contrôles 10
1. Répartition du contrôle interne et externe 10
2. Méthodes de contrôle 11
E- Traitement des manquements 36
1. Répertoire de traitement des manquements spécifiques à l'ODG 36
2. Répertoire de traitement des manquements spécifiques aux opérateurs 38

A- APPLICATION

1. Les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôles spécifiques concernent les opérateurs du cahier des charges IGP « Agneau des Pyrénées » dont l'organisme de défense et de gestion est l' « Association Régionale des Eleveurs Ovins et Lait d'Aquitaine » (A.R.E.O.V.L.A.).

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes *:*

- Fabricant d'aliment industriel,
- Fabricant d'aliment à la ferme,
- Eleveur,
- Centre de finition,
- Organisation de Producteurs (OP) transporteur et centre d'allotement et point de collecte,
- Abatteur-expéditeur,
- Atelier de découpe,
- Atelier de surgélation.

2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

*Note : les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras**.*

Catégorie d'opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Tout opérateur	S00- Durée d'archivage et de conservation des documents liés à l'IGP	- Tous les documents ci-dessous
Fabricant d'aliment industriel	S01- Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante **S02- Matières premières et additifs autorisés et interdits** **S03- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux lourds** **S04- Alimentation sans OGM**	- Liste des aliments référencés - Fiche technique prémix - Formules théoriques référencées - Journaux de dosage et/ou - Cahier de fabrication - Etiquettes et factures des composants achetés - Fabricant certifié RCNA : certificat en cours de validité - Fabricant non certifié RCNA : Tableau des incompatibilités et rinçage - Résultats d'analyse
Fabricant d'aliment à la Ferme (1)	S01- Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante **S02- Matières premières et additifs autorisés et interdits** **S03- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux lourds** **S04- Alimentation sans OGM**	- Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquettes, bons de livraison d'achat de matières premières - Résultats d'analyse le cas échéant

Catégorie d'opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Eleveur	S05- Délai de transmission des obligations déclaratives **S06 - Animal né et élevé dans l'aire géographique** S07 - Elevage d'origine des agneaux **S08 - Origine génétique : Race des mères** et des pères selon le type d'agneau ou croisement de races définis S09 - Agneaux non castrés S10 - Alternance des lieux de vie pour les brebis **S11 - Durée de pâturage** S12 - Alimentation du troupeau reproducteur (ration de base, matières premières et additifs autorisés et interdits) S13 - Absence de mélanges complets extérieur à l'exploitation pour les mères **S14 - Allaitement maternel exclusif des agneaux de lait par tétée au pis** **S15 - Alimentation maternel des agneaux de boucherie : Durée d'allaitement par tétée au pis** **S16 - Alimentation des agneaux de boucherie : composition de l'aliment composé** **S17 - Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie** **S18 – Absence de substance interdite** **S19 – Alimentation sans OGM pour le troupeau reproducteur** et **les agneaux de boucherie** S20 - Traitement sanitaire des agneaux de lait S21 – Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie S22 - Manipulation des animaux S23 - Ventilation des bâtiments d'élevage S24 - Densité des brebis suitées S25 - Densité des agneaux de boucherie sevrés S26 - Type de litière des agneaux de boucherie sevrés S27 - Vidage et nettoyage des bâtiments S28 - Identification et traçabilité du troupeau reproducteur S29 - Identification des agneaux S30 - Délai d'identification des agneaux S31 - Repérage spécifique des agneaux non IGP **S32 -** Tri et sélection des agneaux à l'enlèvement dont **âge des agneaux** à l'enlèvement S33 - Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	- Déclaration de nombre de brebis engagées dans la démarche à l'organisme de producteurs ou directement au groupement avant le 31 mars de l'année n - Bon de livraison des agneaux - Facture achat reproducteurs et insémination artificielle ou certificat de qualification d'élevage - Carnet d'agnelage - Registre élevage - Cahier de fabrication - Etiquettes des aliments, factures - Fiche d'identification des ressources alimentaires, nature des fourrages et composition des aliments composés destinés aux agneaux. - Ordonnances - Document de circulation - Plans des bâtiments - Carnet sanitaire - Ticket de pesée

Catégorie d'opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
Centre de finition	S05- Délai de transmission des obligations déclaratives **S06 - Animal né et élevé dans l'aire géographique** S07 - Elevage d'origine des agneaux S34 - **Age des agneaux** de boucherie à l'entrée en centre de finition S35 – Constitution de nouveaux lots **S36 - Poids des agneaux à l'entrée en centre de finition** S37 - Identification des agneaux de boucherie S38 - Délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition **S16 - Alimentation des agneaux de boucherie : composition de l'aliment composé** **S17- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie** **S18 – Absence de substance interdite** **S39 - Alimentation sans OGM pour les agneaux de boucherie** S21 - Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie S22 - Manipulation des animaux S23 - Ventilation des bâtiments d'élevage S25 - Densité des agneaux de boucherie sevrés S26 - Type de litière des agneaux de boucherie S27 - Vidage et nettoyage des bâtiments S31 - Repérage spécifique des agneaux non IGP S40 - Tri et sélection des agneaux à l'enlèvement dont **âge à l'abattage** S33 - Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	- Pour les agneaux qui passent par un centre de finition, déclaration au groupement du poids d'entrée de tous les agneaux éligibles à l'IGP tous les deux mois au maximum - Registre d'enregistrement des poids individuels - Garantie de la fiabilité du pesage - Fiche d'identification des ressources alimentaires, nature des fourrages et composition des aliments composés destinés aux agneaux. - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments, factures - Registre d'élevage - Ordonnances - Document de circulation - Plans des bâtiments - Carnet sanitaire - Ticket de pesée
Organisation de Producteurs (OP) transporteur et centre d'allotement et point de collecte	S41 - Tri et sélection des agneaux dont **âge à l'abattage** S35 – Constitution de nouveaux lots S31 - Repérage spécifique des agneaux non IGP S22 - Manipulation des animaux S20 - Traitement sanitaire des agneaux de lait S21 - Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie S23 - Ventilation des bâtiments d'élevage S25 - Densité des agneaux de boucherie sevrés S26 - Type de litière des agneaux de boucherie S27 - Vidage et nettoyage des bâtiments S38 - Délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition S42 - Délai de transport de l'élevage de naissance ou du centre de finition au centre	- Document de circulation - Carnet sanitaire, ordonnances - Ticket de pesée - Factures d'achat des aliments, étiquettes - Plans des bâtiments

Catégorie d'opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	d'allotement S43 – Délai de séjour au centre d'allotement pour les agneaux de boucherie S44 - Délai entre le départ de l'élevage (élevage de naissance ou de finition le cas échéant) et l'abattage, pour l'agneau de boucherie S45 - Agneau de lait non nourri hors de l'exploitation de naissance **S16 – Alimentation des agneaux boucherie : composition de l'aliment composé** **S17- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie** **S18 - Absence de substance interdite** **S39 - Alimentation sans OGM pour les agneaux** S33 - Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	
Abatteur-expéditeur	S05 - Délai de transmission des obligations déclaratives S46 - Conditions de déchargement, d'attente et d'amenée des animaux à l'abattage S47 - Regroupement des abattages d'agneaux IGP S48 - Identification des animaux et des carcasses de la bouverie à la pesée fiscale S49 - Saisonnalité de l'abattage des agneaux de lait S50 - Délai de départ élevage et abattage des agneaux de lait S51 - Délai de transport entre le centre d'allotement et l'abattoir S44 - Délai entre le départ de l'élevage (élevage de naissance ou de finition le cas échéant) et l'abattage, pour l'agneau de boucherie S21 - Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie **S52 -** Pré-sélection des carcasses : - **Origine de la carcasse** **- Age des agneaux à l'abattage** **- Poids** **- Conformation pour l'agneau de boucherie** **- Etat d'engraissement** S53 - Identification des carcasses à la pesée S54 - **Sélection définitive des carcasses :** **- Couleur de la viande** **- Couleur et consistance du gras pour l'agneau de boucherie** S55 - Identification des carcasses conforme à l'IGP destinées à la vente entière S56 - Lieu de stockage avant découpe S57 - Dispositions d'organisation de l'atelier	- Déclaration nombre d'agneaux abattus conformes à l'IGP et commercialisés sous IGP avant le 31 mars de l'année n+1 - Document de circulation - Registre informatique - Procédure de traçabilité - Procédure ou document décrivant la sélection des carcasses - Liste des éleva - Formation, qualification et convention d'engagement de l'agent chargé du classement - Etiquette de pesée - Etiquette de présélection - Registre de labellisation/abattage - Registre de découpe - Registre d'expédition - Ticket de pesée - CGO, étiquettes - Comptabilité matière/étiquette - Procédure de l'atelier - Registre des abats et des conditionnements - Bon de livraison, facture

Catégorie d'opérateurs	Points à contrôler concernés	Documents (papiers ou numériques) à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive)
	de découpe IGP S58 - Identification des morceaux de découpe S59 – Identification des morceaux de découpe conditionnées S60 - Utilisation des CGO et/ou des étiquettes S61 - Sélection des abats S62 - Refroidissement des abats S63 - Identification des abats S64 - Conditionnement des abats S65 - Respect des dispositions d'étiquetage	
Atelier de découpe	S56 - Lieu de stockage avant découpe S57 - Dispositions d'organisation de l'atelier de découpe S66 - Origine des carcasses et/ou abats en attente de découpe IGP S58 - Identification des morceaux de découpe S58 - Identification des morceaux de découpe S59 – Identification des morceaux de découpe conditionnées S61 - Sélection des abats S64 – Conditionnement des abats S63 - Identification des abats S67 - Utilisation des étiquettes S65 - Respect dispositions d'étiquetage	- Certificat de cession, BL/factures - Procédure de l'atelier - Comptabilité matière/étiquette - CGO, étiquettes - Procédure d'identification et de traçabilité des abats IGP - Registre de découpe - Etiquette poids - Registre des abats et des conditionnements - Bon de livraison/factures
Atelier de surgélation	S68 - Origine des viandes et/ou abats surgelés IGP S69 - Délai maximum entre l'abattage et la mise en surgélation des viandes et/ou abats S70 - Congélation interdite S71 - Méthode de surgélation S72 - Date de durabilité minimale (DDM) pour la viande et/ou les abats S73 - Identification des produits surgelés IGP	- Bon de livraison /factures matière première ou registre de découpe ou registre de labellisation - Registre de surgélation - Procédure de l'atelier - Enregistrement des mesures de température du dispositif de surgélation - Bon de livraison/facture de ventes

(1) - Les éleveurs qui réalisent un simple broyage puis un mélange de matières premières de type céréales ou fourrages (en majorité produites sur leur exploitation) avec des tourteaux (achetés) et des aliments complémentaires industriels de type « azotés » ou « minéraux » (achetés) ne sont pas des FAF.
- Les éleveurs qui fabriquent leurs aliments pour animaux directement sur leur exploitation en utilisant eux-mêmes des additifs purs ou des pré-mélanges d'additifs sont des FAF.

Durée minimum de conservation des documents d'autocontrôle : 5 ans.

B- MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

Catégorie d'opérateurs	Modalité (site/ documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OCO/ODG)	Contrôle sur site lié à l'habilitation réalisé par (OCO/ODG)*	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : délai de réalisation (en mois)
Fabricants d'aliments industriels	Site ou documentaire dans les cas détaillés en note *(1)*	**OCO**	OCO	-
Fabricants d'aliments à la ferme	Site	-	ODG	-
Eleveurs	Site	-	ODG	-
Centres de finition	Site	-	OCO	-
Organisation de Producteurs (OP) transporteur et centre d'allotement et point de collecte	Site	-	OCO	-
Abatteur-expéditeur	Site	-	OCO	-
Atelier de découpe	Site	-	OCO	-
Atelier de surgélation	Site	-	OCO	-

** Il s'agit du contrôle sur site avant ou après le prononcé de l'habilitation.*

(1) Dans les cas suivants :
- Une usine qui étend son habilitation à d'autres cahiers des charges pour une espèce qu'elle couvre déjà
- Une usine certifiée RCNA qui demande une nouvelle habilitation suite à un changement administratif (sans modification majeure de l'outil de production mais suite à un changement de SIRET ou de réorganisation ou fusion d'entreprise…)

L'habilitation se fait sur contrôle documentaire hors site après vérification du référencement des formules pour le ou les cahiers des charges concernés et le cas échéant de la détention d'un certificat RCNA valide.

C- MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Exigences spécifiques à contrôler à l'ODG.

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
SODG1	Référencement des formules d'aliments pour les agneaux boucherie	Contrôle documentaire de la méthode de référencement des formules	Contrôle documentaire - de la méthode de référencement des formules - de la liste des formules référencées et par sondage de la conformité des formules référencées
SODG2	**Poids des agneaux à l'entrée en centre de finition**	Sans objet	Contrôle documentaire - Vérification des poids des agneaux transmis par les centres de finition

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
SODG3	Traitement sanitaire des agneaux de lait	Sans objet	Contrôle documentaire - Déclaration des éleveurs concernant le traitement sanitaire des agneaux de lait

Les documents relatifs au contrôle interne doivent être conservés pendant une durée de 5 ans.

D-MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

1. Répartition du contrôle interne et externe

Délai de prévenance des opérateurs pour les contrôles externes

A minima, 10 % de l'ensemble des contrôles externes annuels seront réalisés sans préavis.

Répartition contrôles interne/externes

Les contrôles de la filière sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences suivantes :

Libellé de l'activité ou du type de contrôle concerné	Fréquences minimales des contrôles internes	Fréquences minimales des contrôles externes
Fabricant d'aliments industriels (*)	-	1 contrôle / site de fabrication / an et/ou 1 analyse / site de fabrication / type de formule / an
Fabricant d'aliments à la ferme	100% des élevages /an	25% des opérateurs / an et / ou analyse
Eleveur	100% des élevages / an	10 % des élevages / an
Centre de finition	100% des élevages / an	100 % des élevages / an
Organisation de Producteurs transporteur et centre d'allotement et point de collecte	-	1 contrôle / OPST / an + 1 contrôle / OPST / an avec 1 contrôle par centre d'allotement et 1 contrôle par point de collecte
Abatteur-expéditeur	1 contrôle / site / an	3 contrôles / site / an
Atelier de découpe	1 contrôle /site/an	3 contrôles / site / an
Atelier de surgélation	1 contrôle / site / an	2 contrôle / site / an

(*) Pour les sites de fabrication titulaires d'un certificat de conformité au référentiel de certification de la nutrition animale (RCNA), le contrôle des journaux de dosage peut être conduit selon le protocole de contrôle documentaire spécifique en vigueur validé par l'INAO

La période de référence est l'année civile.

Assiette de contrôle

Le nombre de contrôle est basé sur le nombre d'opérateurs habilités actifs au premier janvier de l'année N pour chaque catégorie d'opérateur. Pour les opérateurs habilités en cours d'année et faisant l'objet d'au moins un contrôle externe annuel, la fréquence de contrôle sera calculée au prorata du nombre de mois d'habilitation.

2. Méthodes de contrôle

*Note : les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras**.*

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Tous les opérateurs				
S00	Durée d'archivage et de conservation des documents	Sans objet	Archivage et conservation des documents liés à l'IGP	Documentaire -Documents listés au § A-2
Fabricants d'aliments industriels				
S01 **S02** **S03** **S04**	- Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante **- Matières premières et additifs autorisés et interdits** **- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** **- Alimentation sans OGM**	*OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA :* **Contrôle documentaire le cas échéant :** -Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules -Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons -Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots…), nettoyage et désinfection... -Vérification des étiquettes	Déclaration et référencement des nouvelles formules par l'ODG Enregistrement des fabrications en indiquant les matières premières, additifs et autres composants, en précisant les quantités incorporées et fabriquées Tenue à jour d'une procédure de gestion du risque OGM incluant des analyses des aliments Mise en place d'un tableau d'incompatibilité et rinçage OPERATEURS CERTIFIES RCNA Conservation de l'attestation de certification RCNA	Contrôle documentaire de la transmission à l'ODG de toutes les formules commercialisées comme conformes au cahier des charges Demande de référencement des formules Attestation de référencement *OPERATEURS NON CERTIFIES RCNA :* **Contrôle documentaire le cas échéant :** -Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules -Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons -Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits (tableau d'incompatibilité et rinçage), fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots…), nettoyage et désinfection... -Vérification des étiquettes (Composition,

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
		(Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) -Traçabilité sur l'ensemble du process Tenue à jour et conservation : Demande de référencement des formules. Attestation de référencement. Étiquettes et factures des composants achetés Fiche technique Prémix Journaux de dosages Cahier de fabrication Contrôle documentaire des formules théoriques *OPERATEURS CERTIFIES RCNA* **Contrôle documentaire :** Vérification documentaire du statut de la certification RCNA Attestation de certification RCNA en cours de validité		mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) -Traçabilité sur l'ensemble du process -Liste des aliments complémentaires référencés **Contrôle documentaire** par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués Étiquettes et factures des composants achetés Fiche technique Prémix Journaux de dosages Cahier de fabrication *OPERATEURS CERTIFIES RCNA :* **Contrôle documentaire** du statut de la certification RCNA Attestation de certification RCNA en cours de validité Journaux de dosage **Contrôle documentaire** par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués et de la nature de l'alimentation des animaux (taux de céréales, absence de substances interdites dont OGM <0,9%) **Contrôle documentaire** de la pertinence et de la mise en œuvre de la procédure relative à l'absence de substance interdite (dont OGM <0,9%). Analyse en cas de suspicion sur la

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
		Contrôle documentaire des formules théoriques **Contrôle documentaire** de la pertinence et de la mise en œuvre de la procédure relative à l'absence de substance interdite (dont OGM <0,9%).		présence de substances interdites (dont OGM <0,9%) et/ou taux de céréales dans l'aliment
Fabricants d'aliments à la ferme				
S01 **S02** **S03** **S04**	- Tableau (ou schéma) de traçabilité ascendante et descendante **- Matières premières et additifs autorisés et interdits** **- Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** **- Alimentation sans OGM**	**Contrôle documentaire le cas échéant :** -Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules -Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons -Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots…), nettoyage et désinfection... -Vérification des étiquettes	Enregistrement et conservation du cahier de fabrication, des étiquettes, factures, bon de livraison et des fiches d'identification des ressources alimentaires	**Contrôle documentaire le cas échéant :** -Vérification des modalités effectives de formulation, modalités de blocage et règles d'ajustement des formules -Vérification de la gestion des matières premières : Stockage, réception, analyse, et prises d'échantillons -Maitrise de la fabrication : pesées, gestion des interdits, fiabilité de fabrication, gestion des anomalies (inter-lots, substitution, ruptures, retour de lots…), nettoyage et désinfection... -Vérification des étiquettes (Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) -Traçabilité sur l'ensemble du process **Contrôle documentaire** par sondage de la composition réelle des aliments fabriqués et de la nature de l'alimentation des animaux (taux de céréales, absence de

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
		(Composition, mention du mode d'emploi et des périodes de distribution des aliments) -Traçabilité sur l'ensemble du process Tenue à jour et conservation : Étiquettes et factures des composants achetés Fiche d'identification des ressources alimentaires Cahier de fabrication **Contrôle documentaire** des formules théoriques		substances interdites dont OGM <0,9%) - Étiquettes et factures des composants achetés - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication Analyse en cas de suspicion sur la présence de substances interdites (dont OGM <0,9%) et/ou taux de céréales dans l'aliment
Eleveurs				
S05	Délai de transmission des obligations déclaratives	Sans objet	Tenue et envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus	Documentaire sur site et/ou hors site - Déclaration du nombre de brebis engagées dans la démarche à l'ODG avant le 31 mars de l'année n
S06	**Animal né et élevé dans l'aire géographique**	Visuel et documentaire - Liste des communes de l'aire géographique IGP	Sans objet	Visuel et documentaire - Liste des communes de l'aire géographique IGP - Registre d'élevage

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S07	Elevage d'origine des agneaux	Sans objet	Conservation des bons de livraison des agneaux	Visuel et documentaire - Liste des élevages habilités - Bon de livraison des agneaux
S08	**Origine génétique** **Race des mères** et des pères selon le type d'agneau ou croisement de races définis	Visuel et documentaire - Facture achat reproducteurs et insémination artificielle ou certificat de qualification d'élevage - Carnet d'agnelage	Tenue à jour du carnet d'agnelage avec enregistrement des races des mères et des pères Conservation des factures achats reproducteurs et inséminations artificielles ou certificats de qualification d'élevage	Visuel et documentaire - Facture achat reproducteurs et insémination artificielle ou certificat de qualification d'élevage - Carnet d'agnelage
S09	Agneaux non castrés	Sans objet	Sans objet	Visuel
S10	Alternance des lieux de vie sur l'année pour les brebis	Sans objet	Tenue à jour du registre élevage avec enregistrement de la durée de la période de pâturage du troupeau reproducteur	Visuel et documentaire - Registre élevage
S11	**Durée de pâturage**	Sans objet	Enregistrement des dates d'entrée et de fin de pâturage	Visuel et documentaire - Registre élevage
S12	Alimentation du troupeau reproducteur (ration de base, matières premières et additifs autorisés et interdits, mélanges)	Sans objet	Enregistrement de la fiche d'identification des ressources alimentaires, du cahier de fabrication et conservation des étiquettes, factures, fiche d'identification des ressources alimentaires	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquettes des aliments - Factures Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S13	Absence de mélanges complets extérieur à l'exploitation pour le troupeau reproducteur	Sans objet	Tenue à jour de la fiche d'identification des ressources alimentaire et du cahier de fabrication. Conservation des étiquettes et factures	Visuel et documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures
S14	**Allaitement maternel exclusif des agneaux de lait par tétée au pis**	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques élevages	Identification des agneaux allaités artificiellement (biberon) dans le carnet d'agnelage.	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques d'élevage et documentaire - Carnet d'agnelage
S15	**Alimentation maternel des agneaux de boucherie :** **Durée d'allaitement par tétée au pis**	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques élevages	Identification des agneaux allaités artificiellement (biberon) dans le carnet d'agnelage.	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques d'élevage et documentaire - Carnet d'agnelage
S16	**Alimentation des agneaux de boucherie :** **Composition de l'aliment composé**	Sans objet	Tenue à jour de la fiche d'identification des ressources alimentaires, de la liste des aliments complémentaires. Conservation des étiquettes et des factures.	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Liste des aliments complémentaires référencés - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur le taux de céréales insuffisant
S17	**Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie**			

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S18	**Absence de substance interdite**	Entretien avec l'éleveur Documentaire - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Visuel de l'absence de produit interdit	Tenue à jour du cahier de fabrication Conservation des étiquettes, des factures	Entretien avec l'éleveur Documentaire - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel de l'absence de produit interdit Analyse en cas de suspicion sur la présence de substances interdites
S19	**Alimentation sans OGM pour le troupeau reproducteur et les agneaux de boucherie**	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments	Tenue à jour de la fiche d'identification des ressources alimentaire, et du cahier de fabrication Conservation des étiquettes, des factures	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur la présence d'OGM dans l'aliment
S20	Traitement sanitaire des agneaux de lait	Entretien avec l'éleveur	Identification et enregistrement des agneaux ayant reçu un traitement dans le carnet d'agnelage ou le carnet sanitaire Conservation des ordonnances	Entretien avec l'éleveur Documentaire - Carnet d'agnelage ou carnet sanitaire - Ordonnances - Déclaration à l'ODG ou l'OP

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S21	Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie	Sans objet	Identification et enregistrement des agneaux ayant reçu un traitement dans le carnet d'agnelage ou carnet sanitaire Conservation des ordonnances	Documentaire - Carnet d'agnelage ou carnet sanitaire - Ordonnances - Bon d'enlèvement ou bordereau d'abattage
S22	Manipulation des animaux	Entretien avec l'éleveur	Sans objet	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques d'élevage
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage	Visuel des installations et documentaire de la présence d'un plan des bâtiments	Conservation d'un plan des bâtiments	Visuel des installations et documentaire - plan des bâtiments
S24	Densité des brebis suitées	Visuel et documentaire et mesure - Registre élevage - Plans des bâtiments	Tenue à jour du registre élevage	Visuel et documentaire et mesure - Registre élevage - Plans des bâtiments
S25	Densité des agneaux de boucherie sevrés	Sans objet	Tenue à jour du registre élevage	Visuel et documentaire et mesure - Registre élevage - Plans des bâtiments
S26	Type de litière des agneaux de boucherie sevrés	Visuel de la nature de litière utilisée	Sans objet	Visuel de la nature de litière utilisée
S27	Vidage et nettoyage des bâtiments	Sans objet	Enregistrement de la date de vidage et de nettoyage dans le registre élevage	Visuel et documentaire - Registre élevage
S28	Identification et traçabilité du troupeau reproducteur	Visuel et documentaire - Registre élevage - Carnet d'agnelage	Identification des animaux et enregistrement dans le carnet d'agnelage et le registre élevage	Visuel et documentaire - Registre élevage - Carnet d'agnelage

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S29	Identification des agneaux	Visuel du matériel permettant le repérage spécifique	Identification des agneaux et enregistrement dans le carnet d'agnelage	Visuel et documentaire - Carnet d'agnelage
S30	Délai d'identification des agneaux	Entretien avec l'éleveur	Enregistrement de la date de naissance et d'identification des agneaux dans le carnet d'agnelage	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Carnet d'agnelage
S31	Repérage spécifique des agneaux non IGP	Entretien avec l'éleveur Visuel du matériel permettant le repérage spécifique	Marquage des agneaux non IGP et enregistrement sur le document de circulation, le registre élevage ou le carnet sanitaire et conservation	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Carnet d'agnelage ou carnet sanitaire - Document de circulation
S32	Tri et sélection des agneaux à l'enlèvement dont **âge des agneaux** à l'enlèvement	Entretien avec l'éleveur	Enregistrement des agneaux IGP et non IGP sur le document de circulation avec heure de séparation des agneaux de lait/mère et conservation	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Carnet d'agnelage - Document de circulation
S33	Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	Entretien avec l'éleveur	Tenue du carnet sanitaire et enregistrement dans les documents de circulation, conservation des documents de circulation	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Document de circulation - Carnet sanitaire

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Centres de finition				
S05	Délai de transmission des obligations déclaratives	Sans objet	Tenue et envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus	Documentaire sur site et/ou hors site - Pour les agneaux qui passent par un centre de finition, déclaration au groupement du poids d'entrée de tous les agneaux éligibles à l'IGP tous les deux mois au maximum
S06	**Animal élevé dans l'aire géographique**	Visuel et documentaire - Liste des communes de l'aire géographique IGP	Sans objet	Visuel et documentaire - Liste des communes de l'aire géographique IGP - Registre d'élevage
S07	Elevage d'origine des agneaux	Sans objet	Conservation des bons de livraison des agneaux	Visuel et documentaire - Liste des élevages habilités - Bon de livraison des agneaux
S34	**Age des agneaux** de boucherie à l' entrée en centre de finition	Sans objet	Enregistrement et séparation des agneaux IGP et non IGP sur le document de circulation et conservation	Visuel et documentaire - Document de circulation
S35	Constitution de nouveaux lots	Entretien avec l'éleveur	Enregistrement des nouveaux lots d'agneaux (avec mention de l'âge du plus jeune et de l'âge du plus vieux) et conservation	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Document de circulation

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S36	**Poids des agneaux à l' entrée en centre de finition**	Entretien avec l'éleveur Visuel de la présence du matériel adapté Documentaire de la fiabilité du pesage	Enregistrement des poids individuels des agneaux	Visuel de la prise de poids par l'opérateur Entretien avec l'éleveur Documentaire et mesure - Registre d'enregistrement des poids individuels - Garantie de la fiabilité du pesage
S37	Identification des agneaux de boucherie	Visuel du matériel permettant le repérage spécifique	Identification et enregistrement des agneaux, conservation des documents de circulation	Visuel et documentaire - Registre élevage - Document de circulation
S38	Délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition	Sans objet	Enregistrement de l'heure d'arrivée des agneaux et conservation des documents de circulation.	Documentaire - Document de circulation - Registre élevage
S16	**Alimentation des agneaux de boucherie : composition de l'aliment composé**	Sans objet	Tenue à jour de la fiche d'identification des ressources alimentaires, de la liste des aliments complémentaires. Conservation des étiquettes et des factures.	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Liste des aliments complémentaires référencés - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur le taux de céréales insuffisant
S17	**Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie**			

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S18	**Absence de substance interdite**	Sans objet	Tenue à jour du cahier de fabrication Conservation des étiquettes, des factures	Documentaire - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel de l'absence de produit interdit Analyse en cas de suspicion sur la présence de substances interdites
S39	**Alimentation sans OGM pour les agneaux de boucherie**	Sans objet	Tenue à jour de la fiche d'identification des ressources alimentaire, de la liste des aliments complémentaires. Conservation des étiquettes, des factures	Documentaire - Fiche d'identification des ressources alimentaires - Cahier de fabrication - Etiquette des aliments - Factures d'achats des aliments Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur la présence d'OGM dans l'aliment
S21	Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie	Sans objet	Identification des agneaux ayant reçu un traitement dans le carnet sanitaire Conservation des ordonnances	Documentaire - Carnet sanitaire - Ordonnances - Bon d'enlèvement ou bordereau d'abattage
S22	Manipulation des animaux	Entretien avec l'éleveur	Sans objet	Entretien avec l'éleveur Visuel des pratiques d'élevage
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage	Visuel des installations et documentaire de la présence d'un plan des bâtiments	Conservation d'un plan des bâtiments	Visuel des installations et documentaire - plan des bâtiments

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S25	Densité des agneaux de boucherie sevrés	Sans objet	Tenue à jour du registre élevage	Visuel et documentaire et mesure - Registre élevage - Plans des bâtiments
S26	Type de litière des agneaux de boucherie sevrés	Visuel de la nature de litière utilisée	Sans objet	Visuel de la nature de litière utilisée
S27	Vidage et nettoyage des bâtiments	Sans objet	Enregistrement de la date de vidage et de nettoyage dans le registre élevage	Visuel et documentaire - Registre élevage
S31	Repérage spécifique des agneaux non IGP	Visuel du matériel permettant le repérage spécifique	Marquage des agneaux non IGP et enregistrement sur le document de circulation, registre élevage ou carnet sanitaire	Visuel et documentaire - Registre élevage ou carnet sanitaire - Document de circulation
S40	Tri et sélection des agneaux à l'enlèvement dont **âge à l'abattage**	Entretien avec l'éleveur	Enregistrement des agneaux IGP et non IGP sur le document de circulation et conservation	Entretien avec l'éleveur Visuel et documentaire - Document de circulation
S33	Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	Entretien avec l'éleveur	Tenue du carnet sanitaire et enregistrement dans les documents de circulation, conservation des documents de circulation	Visuel et documentaire - Document de circulation - Carnet sanitaire

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Organisation de producteurs (OP), transporteur et centre d'allotement et point de collecte				
S41	Tri et sélection des agneaux dont **âge à l'abattage**	Entretien avec l'opérateur	Enregistrement et conservation des documents de circulation	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Document de circulation
S35	Constitution de nouveaux lots	Entretien avec l'opérateur	Enregistrement des nouveaux lots d'agneaux (avec mention de l'âge du plus jeune et de l'âge du plus vieux) et conservation	Visuel et documentaire - Document de circulation
S31	Repérage spécifique des agneaux non IGP	Visuel du matériel permettant le repérage spécifique	Enregistrement et marquage des agneaux non IGP sur le document de circulation	Visuel et documentaire - Document de circulation
S22	Manipulation des animaux	Entretien avec l'opérateur	Sans objet	Entretien avec l'opérateur Visuel des pratiques de l'opérateur
S20	Traitement sanitaire des agneaux de lait	Entretien avec l'opérateur	Identification et enregistrement des agneaux ayant reçu un traitement dans le carnet sanitaire Conservation des ordonnances	Entretien avec l'opérateur Vérification documentaire - Carnet sanitaire - Ordonnances - Déclaration à l'ODG ou l'OP
S21	Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie	Sans objet	Identification des agneaux ayant reçu un traitement dans le carnet sanitaire Conservation des ordonnances	Vérification documentaire - Carnet sanitaire - Ordonnances - Document de circulation
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage	Visuel des installations et documentaire de la présence d'un plan des bâtiments	Conservation d'un plan des bâtiments	Visuel des installations et documentaire - plan des bâtiments

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S25	Densité des agneaux de boucherie sevrés	Sans objet	Tenue à jour du registre élevage	Visuel et documentaire et mesure - Registre élevage - Plans des bâtiments
S26	Type de litière des agneaux de boucherie sevrés	Visuel de la nature de litière utilisée	Sans objet	Visuel de la nature de litière utilisée
S27	Vidage et nettoyage des bâtiments	Sans objet	Enregistrement de la date de vidage et de nettoyage dans le registre élevage	Visuel et documentaire - Registre élevage
S42	Délai de transport de l'élevage de naissance ou du centre de finition au centre d'allotement	Sans objet	Enregistrement de l'heure d'arrivée et conservation des documents de circulation.	Documentaire - Document de circulation
S38	Délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition	Sans objet	Enregistrement de l'heure d'arrivée des agneaux sur le document de circulation et conservation des documents de circulation.	Documentaire - Document de circulation - Registre élevage
S43	Délai de séjour au centre d'allotement pour les agneaux de boucherie	Sans objet	Enregistrement entrée/sortie (date et heure départ/arrivée) et conservation des documents de circulation	Documentaire - Document de circulation
S44	Délai entre le départ de l'élevage et l'abattage, pour l'agneau de boucherie	Sans objet	Conservation des documents de circulation et des tickets de pesée	Documentaire - Document de circulation - Ticket de pesée
S45	Agneau de lait non nourris hors de l'exploitation de naissance	Entretien avec l'opérateur	Sans objet	Entretien avec l'opérateur Visuel
S16	**Alimentation des agneaux de boucherie : composition de l'aliment composé**	Sans objet	Tenue à jour de la liste des aliments référencés. Conservation des étiquettes	Documentaire - Liste des aliments référencés - Etiquette des aliments

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S17	**Taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment composé des agneaux de boucherie**		et des factures.	- Factures d'achats des aliments Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur la présence de substances interdites et/ou taux de céréales dans l'aliment
S18	**Absence de substance interdite**			
S39	**Alimentation sans OGM pour les agneaux de boucherie**	Sans objet	Conservation des étiquettes, des factures	Documentaire - Etiquette des aliments, factures Contrôle visuel dans l'auge et en locaux de stockage Analyse en cas de suspicion sur la présence d'OGM dans l'aliment
S33	Utilisation de substances tranquillisantes avant le transport	Entretien avec l'éleveur	Tenue du carnet sanitaire et enregistrement dans les documents de circulation, conservation des documents de circulation	Visuel et documentaire - Document de circulation - Carnet sanitaire
Abatteur-expéditeur				
S05	Délai de transmission des obligations déclaratives	Sans objet	Tenue et envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus	Documentaire sur site et/ou hors site - Déclaration nombre d'agneaux abattus conformes à l'IGP et commercialisés sous IGP avant le 31 mars de l'année n+1
S46	Conditions de déchargement, d'attente et d'amenée des animaux à l'abattage	Entretien avec l'opérateur Documentaire des Modes Opératoires Normalisés	Sans objet	Entretien avec l'opérateur Visuel des pratiques de manipulation des animaux

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
		(MON)		Documentaire des Modes Opératoires Normalisés (MON)
S47	Regroupement des abattages d'agneaux IGP	Sans objet	Tenue à jour du registre informatique et du ticket de pesée. Conservation des documents de circulation.	Documentaire - Document de circulation - Registre informatique - Ticket de pesée
S48	Identification des animaux et des carcasses de la bouverie à la pesée fiscale	Visuel et documentaire - Registre informatique - Procédure de traçabilité	Conservation du document de circulation Tenue à jour du registre informatique	Visuel et documentaire - Document de circulation - Registre informatique - Procédure de traçabilité
S49	Saisonnalité de l'abattage des agneaux de lait	Sans objet	Conservation du document de circulation, enregistrement et conservation des tickets de pesées et du registre d'abattage Tenue à jour du registre informatique et d'abattage	Documentaire - Document de circulation - Registre informatique - Ticket de pesée - Registre de labellisation
S50	Délai de départ élevage et abattage des agneaux de lait	Sans objet	Enregistrement et conservation des tickets de pesée et des documents de circulation	Documentaire - Document de circulation - Ticket de pesée
S51	Délai de transport entre le centre d'allotement et l'abattoir	Sans objet	Enregistrement et conservation des tickets de pesée et des documents de circulation	Documentaire - Document de circulation - Ticket de pesée

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S44	Délai entre le départ de l'élevage et l'abattage, pour l'agneau de boucherie	Sans objet	Conservation des documents de circulation et des tickets de pesée	Documentaire - Document de circulation - Ticket de pesée
S21	Délai minimal entre le dernier traitement médicamenteux et l'abattage pour les agneaux de boucherie	Sans objet	Conservation du document de circulation Enregistrement et conservation des tickets de pesée Tenue à jour du registre d'abattage / de labellisation	Documentaire - Document de circulation - Ticket de pesées - Registre d'abattage / de labellisation
S52	Pré-sélection des carcasses - **Origine de la carcasse** **- Age des agneaux à l'abattage** **- Poids** **- Conformation pour l'agneau de boucherie** **- Etat d'engraissement**	Entretien avec l'agent chargé du classement Documentaire - Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la sélection des carcasses - Formation, qualification et convention d'engament de l'agent chargé du classement	Conservation du document de circulation Enregistrement et conservation des tickets de pesée et des étiquettes de présélection le cas échéant Tenue à jour du registre d'abattage / de labellisation	Entretien avec l'agent chargé du classement Visuel des carcasses pré-sélectionnées, documentaire et/ou mesure - Liste des élevages habilités - Document de circulation - Ticket de pesée - Etiquette de présélection le cas échéant - Registre d'abattage / de labellisation -Procédure ou document décrivant la sélection des carcasses - Formation, qualification et convention d'engament de l'agent chargé du classement

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S53	Identification des carcasses à la pesée	Entretien avec l'agent chargé du classement Documentaire - Formation, qualification et convention d'engament de l'agent chargé du classement - Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la sélection des carcasses	Conservation du document de circulation Enregistrement et conservation des tickets de pesée et des étiquettes de présélection le cas échéant Tenue à jour du registre informatique, du registre d'abattage / de labellisation	Entretien avec l'agent chargé du classement Visuel et documentaire - Formation, qualification et convention d'engament de l'agent chargé du classement - Ticket de pesée, de présélection le cas échéant - Registre informatique, d'abattage / de labellisation - Procédure ou document décrivant la sélection des carcasses
S54	Sélection définitive des carcasses : **- Couleur de la viande** **- Couleur et consistance du gras pour l'agneau de boucherie**	Entretien avec l'opérateur Documentaire - Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la sélection des carcasses - Formation du personnel chargé du classement définitif	Conservation du document de circulation Enregistrement et conservation des tickets de pesée et des étiquettes de présélection le cas échéant Tenue à jour du registre d'abattage / de labellisation dont enregistrement individuel des critères de sélections des carcasses	Entretien avec l'opérateur Visuel des carcasses labellisées et documentaire - Liste des élevages habilités - Document de circulation - Registre d'abattage / de labellisation - Ticket de pesée - Etiquette de présélection le cas échéant - Procédure ou document décrivant la sélection des carcasses - Formation du personnel chargé du classement définitif

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S55	Identification des carcasses conforme à l'IGP destinées à la vente entière	Entretien avec l'opérateur Documentaire - Procédures de traçabilité	Tenue des registres informatiques, de labellisation et d'expédition. Enregistrement des CGO Conservation des tickets de pesée, de présélection le cas échéant, bons de livraison et factures	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Tickets de pesée - Etiquette de présélection le cas échéant - CGO - Registre de labellisation - Registre d'expédition - Bon de livraison, facture - Procédures de traçabilité
S56	Lieu de stockage avant découpe	Visuel	Sans objet	Visuel
S57	Dispositions d'organisation de l'atelier de découpe IGP	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Procédures de l'atelier	Tenue à jour d'une procédure de l'atelier	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Procédures de l'atelier
S58	Identification des morceaux de découpe	Entretien avec l'opérateur	Tenue du registre de découpe et de la comptabilité matière Conservation des bons de livraisons / factures	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre de découpe - Comptabilité matière - Etiquette poids - Bon de livraison / facture
S59	Identification des morceaux de découpe conditionnées	Entretien avec l'opérateur	Tenue du registre de découpe et de la comptabilité matière Conservation des bons de livraisons / factures	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre de découpe - Comptabilité matière - Etiquette de découpe - Bon de livraison / facture

Code	**Points à contrôler**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation**	**Autocontrôles**	**Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe**
S60	Utilisation des CGO et/ou des étiquettes	Sans objet	Tenue du registre de comptabilité étiquettes et du registre d'expédition, de conditionnement pour les abats. . Tenu à jour du registre	Visuel et documentaire - Registre d'expédition - Registre de découpe le cas échéant - Registre de conditionnement des abats le cas échéant - Registre de comptabilité étiquettes
S61	Sélection des abats	Entretien avec l'opérateur	Tenue à jour du registre des abats et des conditionnements	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre des abats et des conditionnements
S62	Refroidissement des abats	Visuel de l'existence et du fonctionnement d'un système de refroidissement	Enregistrement et conservation d'une cinétique de descente en température et de températures avant expédition	Documentaire - Cinétique de descente en température - Température avant expédition des abats Mesure si présence d'abats IGP avant expédition
S63	Identification des abats	Entretien avec l'opérateur	Tenue à jour du registre des abats et des conditionnements	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre des abats et des conditionnements
S64	Conditionnement des abats : précautions de conditionnement et type de conditionnement	Visuel et documentaire des procédures de l'atelier	Tenue à jour des procédures de l'atelier	Visuel et documentaire : - Procédures de l'atelier
S65	Respect des dispositions d'étiquetage	Documentaire - étiquettes IGP prévisionnelles	sans objet	Visuel des produits finis et documentaire - CGO, Etiquettes

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Atelier de découpe				
S56	Lieu de stockage avant découpe	Visuel	Sans objet	Visuel
S57	Dispositions d'organisation de l'atelier de découpe	Entretien avec l'opérateur Documentaire - Procédures de l'atelier	Tenue à jour d'une procédure de l'atelier	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Procédures de l'atelier
S66	Origine des carcasses et/ou abats en attente de découpe IGP	Sans objet	Conservation des bons de livraison, factures, certificats de cessions	Visuel et documentaire - CGO - Bons de livraison/factures, certificat de cessions
S58	Identification des morceaux de découpe	Entretien avec l'opérateur	Tenue du registre de découpe et de la comptabilité matière Conservation des bons de livraisons / factures	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre de découpe - Comptabilité matière - Etiquette poids - Bon de livraison / facture
S59	Identification des morceaux de découpe conditionnées	Entretien avec l'opérateur	Tenue du registre de découpe et de la comptabilité matière Conservation des bons de livraisons / factures	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre de découpe - Comptabilité matière - Etiquette de découpe - Bon de livraison / facture
S61	Sélection des abats	Entretien avec l'opérateur	Tenue à jour du registre des abats et des conditionnements	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre des abats et des conditionnements

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S64	Conditionnement des abats : précautions de conditionnement et type de conditionnement	Visuel et documentaire des procédures de l'atelier	Tenue à jour des procédures de l'atelier	Visuel et documentaire : - Procédures de l'atelier
S63	Identification des abats	Entretien avec l'opérateur	Tenue à jour du registre des abats et des conditionnements	Entretien avec l'opérateur Visuel et documentaire - Registre des abats et des conditionnements
S67	Utilisation des étiquettes	Sans objet	Tenue du registre de comptabilité matière / étiquettes	Vérification visuelle et documentaire - Comptabilité matière / étiquettes
S65	Respect dispositions Etiquetage	Documentaire - étiquettes IGP prévisionnelles	Sans objet	Visuel des produits finis et documentaire - CGO, Etiquettes
Atelier de surgélation				
S68	Origine des viandes et/ou abats surgelés IGP	Documentaire - Présence de procédures de l'atelier	Tenue du registre de surgélation des pièces IGP et des procédures de l'atelier Conservation des BL/Factures	Visuel et documentaire - Procédures de l'atelier - BL/factures - Registre de surgélation
S69	Délai maximum entre l'abattage et la mise en surgélation des viandes et/ou abats	Sans objet	Tenue du registre de surgélation avec enregistrement de la date de mise en surgélation des pièces IGP Conservation du ticket de pesée, des factures ou du registre de découpe ou du registre de labellisation	Documentaire - Registre de surgélation - Facture ou registre de découpe ou registre de labellisation, tickets de pesée

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
S70	Congélation interdite	Visuel que seuls des processus de surgélation sont mis en places et documentaire - Procédure de surgélation	Tenue à jour d'une procédure de refroidissement et enregistrement des mesures de température du dispositif de surgélation	Documentaire - Procédure de surgélation si modification du process - Enregistrement des mesures de température du dispositif de surgélation
S71	Méthode de surgélation	Visuel de l'existence d'un dispositif de mesure et d'enregistrement de la température du dispositif de surgélation et documentaire - Présence d'une procédure de surgélation et enregistrement de la température du dispositif de surgélation Contrôle documentaire de la méthodologie de validation de la température du dispositif de surgélation permettant de respecter les exigences en matière de cinétique de descente en température à cœur des carcasses/abats (présentation de courbes expérimentales T°C à cœur/ temps de surgélation établie à la	Tenue à jour d'une procédure de surgélation et enregistrement des mesures de température du dispositif de surgélation Contrôle périodique et enregistrement du maintien de l'efficacité du dispositif de surgélation (revalidation des courbes expérimentale T°C à cœur/temps de surgélation, au minimum tous les 24 mois) en cas de modification de l'équipement)	Documentaire - Procédure de surgélation si modification du process - Enregistrement des mesures de température du dispositif de surgélation Contrôle documentaire de la revalidation des courbes expérimentales T°C à cœur/ temps de surgélation, tous les 2 ans en cas de modification de l'équipement

Code	Points à contrôler	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial servant de base à l'habilitation	Autocontrôles	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
		température du dispositif de surgélation, pour les découpes d'une part, et pour les abats d'autre part)		
S72	Date de durabilité minimale (DDM) pour la viande et/ou les abats	Documentaire de l'existence d'une procédure d'autocontrôle	Enregistrement des DDM	Documentaire - Registre de surgélation - Procédure de validation des DDM Contrôle visuel des DDM apposées
S73	Identification des produits surgelés IGP	Entretien avec l'opérateur	Enregistrement du registre de surgélation et conservation des factures ou du registre de découpe ou du registre de labellisation	Entretien avec l'opérateur Visuel de l'étiquetage des produits et documentaire - Registre de surgélation - Facture ou registre de découpe ou registre de labellisation

E- TRAITEMENT DES MANQUEMENTS

Légende des abréviations utilisées ci-dessous :

Abréviations	
hab	habilitation
AV	Avertissement
RB	retrait du bénéfice du SIQO si produit présent
Susp hab	Suspension habilitation
Retrait hab	Retrait d'habilitation

Le contrôle supplémentaire documentaire est réalisé sur la base des éléments transmis par l'opérateur ou l'ODG.
Le contrôle supplémentaire annoncé est réalisé en externe sauf mention contraire.

1. Répertoire de traitement des manquements spécifiques à l'ODG

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
SODG1Ha	Absence de méthode de référencement des formules	Initial	oui	Refus temporaire de certification	Evaluation supplémentaire documentaire	Refus de certification	
SODG1a	Absence de méthode de référencement des formules	Suivi	oui	AV	Evaluation supplémentaire documentaire	Suspension de certification (*Evaluation supplémentaire*)	Retrait de certification
SODG1Hb	Absence de liste recensant les formules référencées	Initial	oui	Refus temporaire de certification	Evaluation supplémentaire documentaire	Refus de certification	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
SODG1b	Absence de liste recensant les formules référencées	Suivi	oui	AV	Evaluation supplémentaire documentaire	Suspension de certification (*Evaluation supplémentaire*)	Retrait de certification
SODG1Hc	Formule référencée non conforme	Initial	oui	Refus temporaire de certification	Evaluation supplémentaire documentaire	Refus de certification	
SODG1c	Formule référencée non conforme	Suivi	oui	AV	Evaluation supplémentaire documentaire	Suspension de certification (*Evaluation supplémentaire*)	Retrait de certification
SODG2	**Défaut de vérification des poids des agneaux transmis par les centres de finition**	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Evaluation supplémentaire documentaire**	**Suspension de certification** (*Evaluation supplémentaire*)	**Retrait de certification**
SODG3	Défaut de conservation/collecte des déclarations des éleveurs concernant le traitement sanitaire des agneaux de lait	Suivi	oui	AV	Lors de la prochaine évaluation de suivi	Contrôle additionnel (*Evaluation supplémentaire*)	Suspension de certification (*Evaluation supplémentaire*)

2. Répertoire de traitement des manquements spécifiques aux opérateurs

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
TOUT OPERATEUR							
S00	Non-respect du délai d'archivage et de conservation des documents	suivi	Cf OP6 des DCC tous SIQO hors AB				
FABRICANTS D'ALIMENTS INDUSTRIELS							
S01H	Défaut de traçabilité concernant les aliments	Hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
S01a	Défaut de traçabilité concernant les aliments ayant une incidence faible sur le respect du cahier des charges	Suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel (*Contrôle supplémentaire*)	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S01b	Défaut de traçabilité concernant les aliments ayant une incidence forte sur le respect du cahier des charges	Suivi	oui	Contrôle additionnel	Contrôle supplémentaire	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab	
S02H/ S03H/	**Formule théorique non conforme**	**Hab**	**oui**	**Refus temporaire d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus d'habilitation**	
S02	**Utilisation de matières premières ou d'additifs interdits**	**Suivi**	**oui**	**Déréférencement de l'aliment**	**Contrôle supplémentaire**	**Déréférencement de l'aliment + Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Déréférencement de l'aliment + Retrait Hab**
S03a	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (≤ 1%)	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Déréférencement de l'aliment + Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Déréférencement de l'aliment + Retrait Hab**
S03b	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (> 1%)	**Suivi**	**oui**	**Déréférencement de l'aliment**	**Contrôle supplémentaire**	**Déréférencement de l'aliment + Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Déréférencement de l'aliment + Retrait Hab**

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S04H	**Formule théorique comprenant des OGM**	**Hab**	**oui**	**Refus temporaire d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus d'habilitation**	
S04	**Utilisation de matière première OGM**	**Suivi**	**oui**	**Déréférencement de l'aliment**	**Contrôle supplémentaire**	**Déréférencement de l'aliment + Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Déréférencement de l'aliment + Retrait Hab**
FABRICANTS D'ALIMENTS A LA FERME							
S01H	Défaut de traçabilité concernant les aliments	Hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus d'habilitation	
S01a	Défaut de traçabilité concernant les aliments ayant une incidence faible sur le respect du cahier des charges	Suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	AV (*Contrôle supplémentaire*)	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S01b	Défaut de traçabilité concernant les aliments ayant une incidence forte sur le respect du cahier des charges	Suivi	oui	Contrôle additionnel	Contrôle supplémentaire	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab	
S02H/ S03H/	**Formule théorique non conforme**	**Hab**	**oui**	**Refus temporaire d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus d'habilitation**	
S02	**Utilisation de matières premières ou d'additifs interdits**	**Suivi**	**oui**	**Susp. Hab**	**Contrôle supplémentaire**	**Retrait Hab**	
S03a	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (≤ 1%)	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S03b	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (> 1%)	**Suivi**	**oui**	**Contrôle additionnel**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S04H	**Formule théorique comprenant des OGM**	**Hab**	**oui**	**Refus temporaire d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus d'habilitation**	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S04	**Utilisation de matière première OGM**	**Suivi**	**oui**	**Contrôle additionnel**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp.Hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
ELEVEURS							
S05	Défaut d'envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus par le cahier des charges	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel (*Contrôle supplémentaire)*	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S06H	**Animal né ou élevé en dehors de l'aire géographique**	**hab**	**non**	**Refus hab.**			
S06	**Animal né ou élevé en dehors de l'aire géographique**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S07	Elevage d'origine des agneaux non habilité	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire documentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S08H	**Race des mères** ou des pères non conforme ou croisement de races non définis	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus hab.**	
S08	**Race des mères** ou des pères non conforme ou croisement de races non définis	**suivi**	**oui**	**RB** des agneaux concernés	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S9	Agneaux castrés	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab	
S10	Non-respect de l'alternance des lieux de vie sur l'année pour les brebis	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne.	AV *(Contrôle supplémentaire documentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S11	**Non-respect de la durée de pâturage**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle***	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
						supplémentaire) **ou Retrait hab**	
S12	Alimentation du troupeau reproducteur non conforme (ration de base, matières premières et additifs)	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S13	Approvisionnement en aliment complet extérieur à l'exploitation pour le troupeau reproducteur	suivi	oui	Contrôle additionnel	Contrôle supplémentaire	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S14H	**Non-respect de l'allaitement maternel exclusif des agneaux de lait par tétée au pis**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire externe**	**Refus hab.**	
S14	**Non-respect de l'allaitement maternel exclusif des agneaux de lait par tétée au pis**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S15H	**Non-respect de la durée d'allaitement maternel par tétée au pis**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire externe**	**Refus hab.**	
S15	**Non-respect de la durée d'allaitement maternel par tétée au pis**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S16	**Composition de l'aliment composé des agneaux de boucherie non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S17a	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (≤ 1%)	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**AV *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S17b	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (> 1%)	**Suivi**	**oui**	**contrôle additionnel**	**Contrôle supplémentaire**	**RB *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S18H	**Utilisation de substance interdite**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire**	**Refus hab.**	
S18	**Utilisation de substance interdite**	**suivi**	**oui**	**Susp. hab**	**Contrôle supplémentaire**	**Retrait d'habilitation**	
S19H	**Présence d'OGM dans l'alimentation des animaux**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire**	**Refus hab.**	
S19	**Présence d'OGM dans l'alimentation des animaux**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S20H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur l'absence de traitement sanitaire des agneaux de lait	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S20a	Traitement sanitaire des agneaux de lait	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab	
S20b	Absence de déclaration à l'ODG du traitement sanitaire des agneaux de lait	suivi	oui	AV	Lors du prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S21	Non-respect du délai minimal entre le dernier traitement des agneaux de boucherie et l'abattage	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S22H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur la manipulation et de l'embarquement des animaux	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S22	Non maitrise de la manipulation et de l'embarquement des animaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S23H	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus hab	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S24Ha	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux ≤10%)	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S24Hb	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux > 10%)	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus d'habilitation	
S24a/ S25a	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux ≤10%)	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S24b/ S25b	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux > 10%)	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S26H	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus d'habilitation	
S26	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S27	Pas de vidage et/ou défaut de nettoyage des bâtiments	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire))* ou Retrait hab
S28H/ S29H	Défaut d'identification des animaux et/ou de moyen d'identification	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Refus hab.	
S28/S29	Défaut d'identification des animaux	suivi	oui	RB des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S30H	Défaut de connaissance de l'éleveur du délai maximal d'identification des agneaux	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S30	Non-respect du délai maximal d'identification des agneaux	suivi	non	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S31H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur le repérage spécifique des agneaux non IGP	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S31	Non-respect du repérage spécifique des agneaux non IGP	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S32H	**Défaut de connaissance de l'éleveur sur le tri et /ou sélection des agneaux**	**hab**	**oui**	**-**	**Lors du prochain contrôle de suivi externe**		
S32a	Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux hors âge des agneaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S32b	Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux dont **âge des agneaux**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S33H	Pratique de l'éleveur d'utiliser des substances tranquillisantes avant le transport	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S33	Utilisation de substance tranquillisante avant le transport	suivi	non	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
CENTRE DE FINITION							

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S05	Défaut d'envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus par le cahier des charges	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel (*Contrôle supplémentaire)*	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S06H	**Animal né ou élevé en dehors de l'aire géographique**	**hab**	**non**	**Refus hab.**			
S06	**Animal né ou élevé en dehors de l'aire géographique**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S07	Elevage d'origine des agneaux non habilité	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S34	**Age** d'entrée **des agneaux de boucherie** en centre de finition **non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S35H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur la constitution de nouveaux lots	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S35	Défaut dans la constitution de nouveaux lots	suivi	oui	Contrôle additionnel	Contrôle supplémentaire	RB des agneaux concernés *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S36Ha	**Absence ou défaut de matériel pour vérifier le poids des agneaux en centre de finition**	**hab**	**oui**	**Refus temporaire d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus hab.**	
S36Hb	**Défaut de connaissance de l'éleveur sur le tri des agneaux à l'entrée en centre de finition selon leur poids**	**hab**	**oui**	**-**	**Lors du prochain contrôle de suivi externe**		
S36a	**Absence ou défaut de prise de poids des agneaux en centre de finition**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S36b	**Poids des agneaux en centre de finition non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S37H	Défaut d'identification des animaux et/ou de moyen d'identification	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus hab.	
S37	Défaut d'identification des animaux	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab	
S38	Non-respect du délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel ((*Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S16	**Composition de l'aliment composé des agneaux de boucherie non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S17a	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (≤ 1%)	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**AV *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S17b	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (> 1%)	**Suivi**	**oui**	**contrôle additionnel**	**Contrôle supplémentaire**	**RB *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S18	**Utilisation de substance interdite**	**suivi**	**oui**	**Suspension d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire**	**Retrait d'habilitation**	
S39	**Présence d'OGM dans l'alimentation des agneaux de boucherie**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S21	Non-respect du délai minimal entre le dernier traitement des agneaux de boucherie et l'abattage	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S22H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur de la manipulation et l'embarquement des animaux	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S22	Non maîtrise de la manipulation et de l'embarquement des animaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S23H	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus hab	
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S25a	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux ≤10%)	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Csup)* ou Retrait hab
S25b	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux > 10%)	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S26H	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus d'habilitation	
S26	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S27	Pas de vidage et/ou défaut de nettoyage des bâtiments	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire))* ou Retrait hab
S31H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur le repérage spécifique des agneaux non IGP	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S31	Non-respect du repérage spécifique des agneaux non IGP	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S40H	**Défaut de connaissance de l'éleveur sur le tri et /ou sélection des agneaux**	**hab**	**oui**	**-**	**Lors du prochain contrôle de suivi externe**		
S40a	Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux hors âge des agneaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	RB des agneaux concernés *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S40b	**Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux dont âge des agneaux**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S33H	Pratique de l'éleveur d'utiliser des substances tranquillisantes avant le transport	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S33	Utilisation de substance tranquillisante avant le transport	suivi	non	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
ORGANISATION DE PRODUCTEURS (OP), TRASPORTEURS ET CENTRE D'ALLOTEMENT ET POINT DE COLLECTE							
S41H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur le tri et /ou sélection des agneaux	**hab**	**oui**	**-**	**Lors du prochain contrôle de suivi externe**		
S41a	Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux hors âge des agneaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	RB des agneaux concernés *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S41b	**Non-respect du tri et /ou sélection des agneaux dont âge des agneaux**	**suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S35H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur la constitution de nouveaux lots	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S35	Défaut dans la constitution de nouveaux lots	suivi	oui	Contrôle additionnel	Contrôle supplémentaire	RB des agneaux concernés (*Contrôle supplémentaire)*	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S31H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur le repérage spécifique des agneaux non IGP	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S31	Non-respect du repérage spécifique des agneaux non IGP	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S22H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur la manipulation et l'embarquement des animaux	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S22	Non maîtrise de la manipulation et de l'embarquement des animaux	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S20H	Défaut de connaissance de l'éleveur sur l'absence de traitement sanitaire des agneaux de lait	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S20a	Traitement sanitaire des agneaux de lait	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab	RB des agneaux concernés
S20b	Absence de déclaration à l'ODG ou l'OP de traitement sanitaire des agneaux de lait	suivi	oui	AV	Lors du prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S21	Non-respect du délai minimal entre le dernier traitement des agneaux de boucherie et l'abattage	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S23H	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus hab	
S23	Ventilation des bâtiments d'élevage non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S25a	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux ≤10%)	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Csup)* ou Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S25b	Non-respect de la densité des animaux (densité dépassée avec un taux > 10%)	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire interne	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S26H	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	hab	oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire interne	Refus d'habilitation	
S26	Litière des agneaux de boucherie sevrés non conforme	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S27	Pas de vidage et/ou défaut de nettoyage des bâtiments	suivi	non	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire))* ou Retrait hab
S42	Non-respect du délai maximum de transport de l'élevage de naissance ou du centre de finition au centre d'allotement	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S38	Non-respect du délai entre le départ de l'élevage et l'arrivée en centre de finition	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *((Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S43	Non-respect du délai de séjour au centre d'allotement des agneaux de boucherie	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S44	Non-respect du délai maximum entre le départ de l'élevage et l'abattage, pour l'agneau de boucherie	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S45H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'absence de nourrir les agneaux de lait hors de l'exploitation de naissance	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S45	Agneau de lait nourris hors de l'exploitation de naissance	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S15	**Alimentation des agneaux de boucherie non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S16	**Composition de l'aliment composé des agneaux de boucherie non conforme**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S17a	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (≤ 1%)	**Suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**AV *(Contrôle supplémentaire)***	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab**
S17b	**Non-respect du taux d'incorporation de céréales et dérivés de céréales dans l'aliment** (> 1%)	**Suivi**	**oui**	**contrôle additionnel**	**Contrôle supplémentaire**	**RB *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait Hab**
S18	**Utilisation de substance interdite**	**suivi**	**oui**	**Suspension d'habilitation**	**Contrôle supplémentaire**	**Retrait d'habilitation**	
S39	**Présence d'OGM dans l'alimentation des agneaux de boucherie**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S33H	Pratique de l'éleveur d'utiliser des substances tranquillisantes avant le transport	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe		
S33	Utilisation de substance tranquillisante avant le transport	suivi	non	AV	Contrôle supplémentaire interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
ABATTEUR- EXPEDITEUR							
S05	Défaut d'envoi des obligations déclaratives dans les délais prévus par le cahier des charges	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel (*Contrôle supplémentaire)*	Susp. Hab (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait Hab
S46H	Non maîtrise des situations engendrant du stress avant abattage	hab	oui	Refus temporaire	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
				d'habilitation			
S46	Non maîtrise des situations engendrant du stress avant abattage	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S47	Abattages des agneaux non regroupé	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S48H	Défaut dans les documents ou les moyens liés à la traçabilité des animaux et des carcasses de la bouverie à la pesée fiscale	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S48	Défaut d'identification des animaux et des carcasses de la bouverie à la pesée fiscale	suivi	oui	RB	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S49	Non-respect de la saisonnalité d'abattage des agneaux de lait	suivi	oui	RB	Prochain contrôle de suivi externe.	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S50	Non-respect du délai maximum entre le départ élevage et l'abattage des agneaux de lait	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S51	Non-respect du délai maximum de transport entre le centre d'allottement et l'abattoir	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S44	Non-respect du délai maximum entre le départ de l'élevage et l'abattage, pour l'agneau de boucherie	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S21	Non-respect du délai minimal entre le dernier traitement des agneaux de boucherie et l'abattage	suivi	oui	RB des agneaux concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S52Ha/ S54Ha	**Défaut dans la formation ou la qualification des agents chargés de la sélection des carcasses IGP**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab.**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus hab.**	
S52a/ S54a	**Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs**	**Suivi**	**oui**	**RB des agneaux concernés**	**Lors du prochain contrôle de suivi externe**	**Susp. hab. *(Contrôle supplémentaire)* *ou* Retrait hab**	
S52Hb/ S54Hb	**Absence ou non pertinence de la procédure de labellisation des carcasses**	**hab**	**oui**	**Refus temp. hab**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus hab.**	
S52b/ S54b	**Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes**	**suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Contrôle additionnel (*Contrôle supplémentaire*)**	**Suspension d'habilitation (*Contrôle supplémentaire*) ou Retrait hab**
S52Hc/ S54Hc	**Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents classificateurs**	**Habilitation**	**oui**	**Refus temp. hab**	**Contrôle supplémentaire documentaire**	**Refus hab.**	
S52c/ S54c	**Défaut dans la formation ou la qualification des agents chargés de la sélection des carcasses IGP**	**suivi**	**oui**	**AV**	**Contrôle supplémentaire**	**Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)***	**Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire) ou Retrait hab**
S52d	**Pré-sélection des agneaux non conforme aux critères de l'IGP**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S53Ha	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S53a	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S53Hb	Défaut dans la formation ou la qualification ou la connaissance des agents chargés de l'identification des carcasses à la pesée	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire	Refus hab.	
S53	Défaut dans l'identification des carcasses à la pesée	suivi	oui	RB des carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S54d	**Sélection définitive des carcasses non conforme aux critères de l'IGP**	**suivi**	**oui**	**RB**	**Contrôle supplémentaire**	**Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)***	**Retrait hab**
S55H	Défaut dans les documents de traçabilité sur l'identification des carcasses conforme à l'IGP destinées à la vente entière	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S55	Défaut d'identification des carcasses conforme à l'IGP destinées à la vente entière	suivi	oui	RB	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S56H	Lieu de stockage avant découpe non conforme	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S56	Lieu de stockage avant découpe non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S57H	Défaut dans les dispositions d'organisation de l'atelier de découpe	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S57	Défaut de dispositions d'organisation de l'atelier de découpe IGP	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S58H/ S59H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'identification des morceaux issus de découpe IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S58/ S59	Défaut d'identification des morceaux issus de découpe IGP	suivi	oui	RB	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S60	Défaut dans l'utilisation des CGO et/ou des étiquettes	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S61H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur la sélection des abats IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S61	Non-respect dans la sélection des abats	suivi	oui	RB pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Csup)*	Retrait hab
S62H	Défaut d'équipement pour le refroidissement des abats	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle documentaire	Refus hab.	
S62	Refroidissement des abats non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S63H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'identification des abats IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S63	Défaut d'identification des abats	suivi	oui	RB	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S64H	Procédures de conditionnement des abats non accessible, non mise à jour ou non pertinente	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S64a	Procédures de conditionnement des abats non accessible, non mise à jour	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S64b	Non-respect des précautions de conditionnement des abats	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S64c	Non-respect du type de conditionnement des abats	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S65H	Absence d'une étiquette IGP prévisionnelle	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S65	Non-respect des dispositions Etiquetage	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
ATELIER DE DECOUPE							
S56H	Lieu de stockage avant découpe non conforme	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S56	Lieu de stockage avant découpe non conforme	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S57H	Défaut dans les dispositions d'organisation de l'atelier de découpe	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S57	Défaut de dispositions d'organisation de l'atelier de découpe IGP	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S66	Origine des carcasses et/ou des abats en attente de découpe IGP non conforme	suivi	oui	RB	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S58H/ S59H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'identification des morceaux issus de découpe IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S58/ S59	Défaut d'identification des morceaux issus de découpe IGP	suivi	oui	RB	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S61H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur la sélection des abats IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S61	Non-respect dans la sélection des abats	suivi	oui	RB pour les abats concernés	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Csup)*	Retrait hab
S64H	Procédure de conditionnement des abats non accessible, non mise à jour ou non pertinente	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S64a	Procédure de conditionnement des abats non accessible, non mise à jour	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S64b	Non-respect des précautions de conditionnement des abats	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe	RB *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*ou Retrait hab
S64c	Non-respect du type de conditionnement des abats	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	AV *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S63H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'identification des abats IGP	hab	oui	-	Lors du prohain contrôle de suivi externe		
S63	Défaut d'identification des abats IGP	suivi	oui	RB	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)*	Retrait hab
S67	Défaut dans l'utilisation des étiquettes	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi externe ou interne	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S65H	Absence d'une étiquette IGP prévisionnelle	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S65	Non-respect des dispositions Etiquetage	suivi	oui	AV	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
ATELIER DE SURGELATION							
S68Ha/ S70Ha/ S71Ha/ S72Ha	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour, non pertinentes	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire	Refus hab.	
S68a/ S70a/ S71a/ S72a	Procédures de l'opérateur non accessibles, non mises à jour	suivi	oui	AV	Contrôle supplémentaire documentaire	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab *(Contrôle supplémentaire)* ou Retrait hab
S68b	Origine des viandes et/ou abats surgelés en IGP non conforme	suivi	oui	RB	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(*Contrôle supplémentaire*)* ou Retrait hab	
S69	Non-respect du délai maximum entre l'abattage et la mise en surgélation des viandes et/ou abats	suivi	oui	AV	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	RB *(*Contrôle supplémentaire*)*	Susp. hab *(*Contrôle supplémentaire*)* ou Retrait hab
S70Hb	Défaut d'équipement ne permettant pas la surgélation et/ou de procédures d'atelier	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire ou contrôle supplémentaire préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus hab.	
S70b	Congélation des viandes et/ou abats IGP	suivi	oui	RB pour les pièces concernées	Contrôle supplémentaire	Susp. hab *(Csup)*	Retrait hab

Code point à contrôler	Libellés des manquements	Type	Plan d'action formalisé à fournir à l'OC (oui/non)	Mesure de traitement en 1er constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	**Récurrence**	
						Mesure de traitement en 2ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*	Mesure de traitement en 3ème constat *(et modalité de vérification du retour à la conformité)*
S71Hb	Absence de dispositif d'enregistrement de l'atelier de surgélation	hab	oui	Refus temp. hab.	Contrôle supplémentaire documentaire ou contrôle supplémentaire préalable à l'octroi de l'habilitation	Refus hab.	
S71b	Le délai maximal ne permet pas d'atteindre une température de -18°C à coeur	suivi	oui	RB pour les pièces concernées	Contrôle supplémentaire	RB+Susp. hab (*contrôle supplémentaire*)	Retrait hab
S72b	Non-respect de la DDM pour la viande et/ou les abats	suivi	oui	AV	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle additionnel *(Contrôle supplémentaire)*	Susp. hab (*contrôle supplémentaire*) ou Retrait hab
S73H	Défaut de connaissance de l'opérateur sur l'identification de produits surgelés IGP	hab	oui	-	Lors du prochain contrôle de suivi externe		
S73	Défaut d'identification des produits surgelés IGP	suivi	oui	RB	Prochain contrôle de suivi interne ou externe	RB (*contrôle supplémentaire*)	Susp. hab (*contrôle supplémentaire*) ou Retrait hab